



Le Programme ERASMUS¹ + pour l'enseignement supérieur :

Déclaration en matière de développement international

Les expériences de mobilité à l'international menées à travers les stages humanitaires ou dans les Territoires d'Outre-Mer font découvrir aux étudiants en soins infirmiers d'autres systèmes de santé et d'autres façons de concevoir certaines approches pour mieux prendre soins (santé, maladie, douleur).

D'autres facteurs encouragent notre démarche:

- Adossement à une université en santé l'UVSQ ainsi qu'à un établissement hospitalier (Centre Hospitalier Mignot) et à une communauté de Territoire hospitalière (GHT Yvelines Sud) ouvertes à l'international ;
- Maîtrise de langues étrangères par un nombre croissant d'étudiants ;
- Expression d'un besoin de mobilité et d'ouverture chez les étudiants ;
- Expression d'un besoin de partage de pratiques entre pairs de différents pays chez l'équipe pédagogique.

Dans un premier temps, nous envisageons pour les étudiants des mobilités sortantes pour stage avec validation d'ECTS après accord avec les établissements partenaires lors du contrat d'étude.

Cette mobilité permettrait aux étudiants de:

- Développer une culture et une citoyenneté européenne ;
- Découvrir et comprendre le fonctionnement du système de santé et de protection sociale du pays d'accueil ;
- Découvrir de nouvelles pratiques, nouveaux modes d'exercice professionnel et nouvelles organisations ;
- Diversifier son parcours de formation par la mise en œuvre des pratiques professionnelles propres au pays d'accueil ;
- Mettre à disposition ses compétences au service des patients et des professionnels de santé du lieu d'accueil.
- Améliorer ses compétences linguistiques par une immersion dans le pays d'accueil ;
- Analyser cette expérience et en rendre compte ;
- Développer des capacités d'adaptation et faire preuve d'ouverture d'esprit ;
- Développer un positionnement soignant à la recherche ;
- Participer à la valorisation du travail effectué dans notre établissement
- Envisager une mobilité professionnelle au cours de sa carrière.

La formation en soins infirmiers permet l'acquisition de 180 ECTS (niveau grade licence). L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon le principe de capitalisation et de compensation. Le référentiel de formation a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs, savoirs faire, attitudes et comportements. Ils mettent en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoirs faire dans les situations de soins en s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique de l'analyse de situations professionnelles².

La méthodologie proposée par le système ECTS établit la transparence et facilite la reconnaissance académique. Le contrat d'étude ou de stage sera négocié avec l'étudiant et les équipes pédagogiques des établissements partenaires pour la mobilité entrante et sortante.

Selon la comparabilité des programmes de formation, il identifiera clairement l'ensemble des activités qui seront évaluées avec l'attribution des ECTS en lien.

Un supplément au diplôme permettra de valoriser l'expérience de mobilité tout comme le précise l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales des infirmiers.

¹ European Action Scheme for the Mobility of University Students

² Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>